

**SYNDICAT MIXTE POUR L'EXPLOITATION
DU STADE COUVERT REGIONAL**Département du
PAS-DE-CALAIS**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**Arrondissement
de LENS

Séance du 11 Avril 2024

OBJET : Annulation de titre - Budget Régie Arena Stade Couvert

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 Avril, le Comité Syndical s'est réuni « salle de réunion de l'Aréna Stade Couvert » sous la présidence de Monsieur Antoine SILLANI, à la suite d'une convocation en date du 24 Février 2024.

Présents : Monsieur Antoine SILLANI, Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Maryse CAUWET (visio-conférence), Monsieur Sébastien HENQUENET, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Laurent POISSANT

Excusés : Madame Emilie BOMMART, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur Ludovic LOQUET, Madame Emmanuelle LEVEUGLE, Madame Stéphanie GUISELAIN, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Patrick CANIVEZ

Monsieur le Président explique aux membres de l'Assemblée que les titres de recette N°493 et 234, de l'exercice 2022. En effet une demande du comptable payeur a été reçue pour nous informer que celui-ci n'a pas pu recouvrer les titres malgré les relances effectuées. Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur l'annulation des titres ci-dessus pour un montant de 206,60 €.

Les crédits budgétaires relatifs à cette procédure sont inscrits à l'article budgétaire 673 « titres annulés sur exercice antérieur »

A ce titre, il convient d'autoriser la prise en charge sur le Budget de la Régie Arena Stade Couvert des titres non recouverts et de procéder à leur annulation pour le motif invoqué.

Elle concerne les titres du Budget de la régie Aréna Stade Couvert ci-dessous :

- Titre N° 493 de 2022 pour un montant de 0,20 €
- Titre N°234 de 2022 pour un montant total 206,40 €

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré et vote par :

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Autorise la mise en annulation des titres non recouverts pour un montant total de 206,60 €,

Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Régie de l'Aréna Stade Couvert.

Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération

« Ont signé au registre les Membres présents »

Délibération rendue exécutoire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le
de la publication le

Pour copie conforme

Le Président
Antoine SILLANI